

LES CONSEILLERS ENTREPRISE POUR L'ÉCOLE

des acteurs majeurs dans la relation école - entreprise

Un cadrage national

- Décret* n°2017-960 du 10 mai 2017 relatif aux conseillers entreprise pour l'école

Éligibilité

- Employeur, salarié ou artisan exerçant effectivement une activité professionnelle
- Reconnu pour son expertise dans son secteur d'activité
- Rattaché à une organisation professionnelle ou interprofessionnelle qui garantit l'investissement du monde économique et la reconnaissance de la personne proposée



Missions

- **Devenir un interlocuteur privilégié** des acteurs économiques et éducatifs
- **Participer au rapprochement** du système éducatif et son environnement économique soit en propre soit en activant son réseau
- **Aider et accompagner les jeunes** dans leur projet d'orientation et favoriser leur insertion sociale et professionnelle

Champ d'actions

- **L'ensemble des formations** du second degré de la 6ème à la Terminale
- Dans **toutes les voies de formation** : initiale, apprentissage et continue

Périmètre d'actions

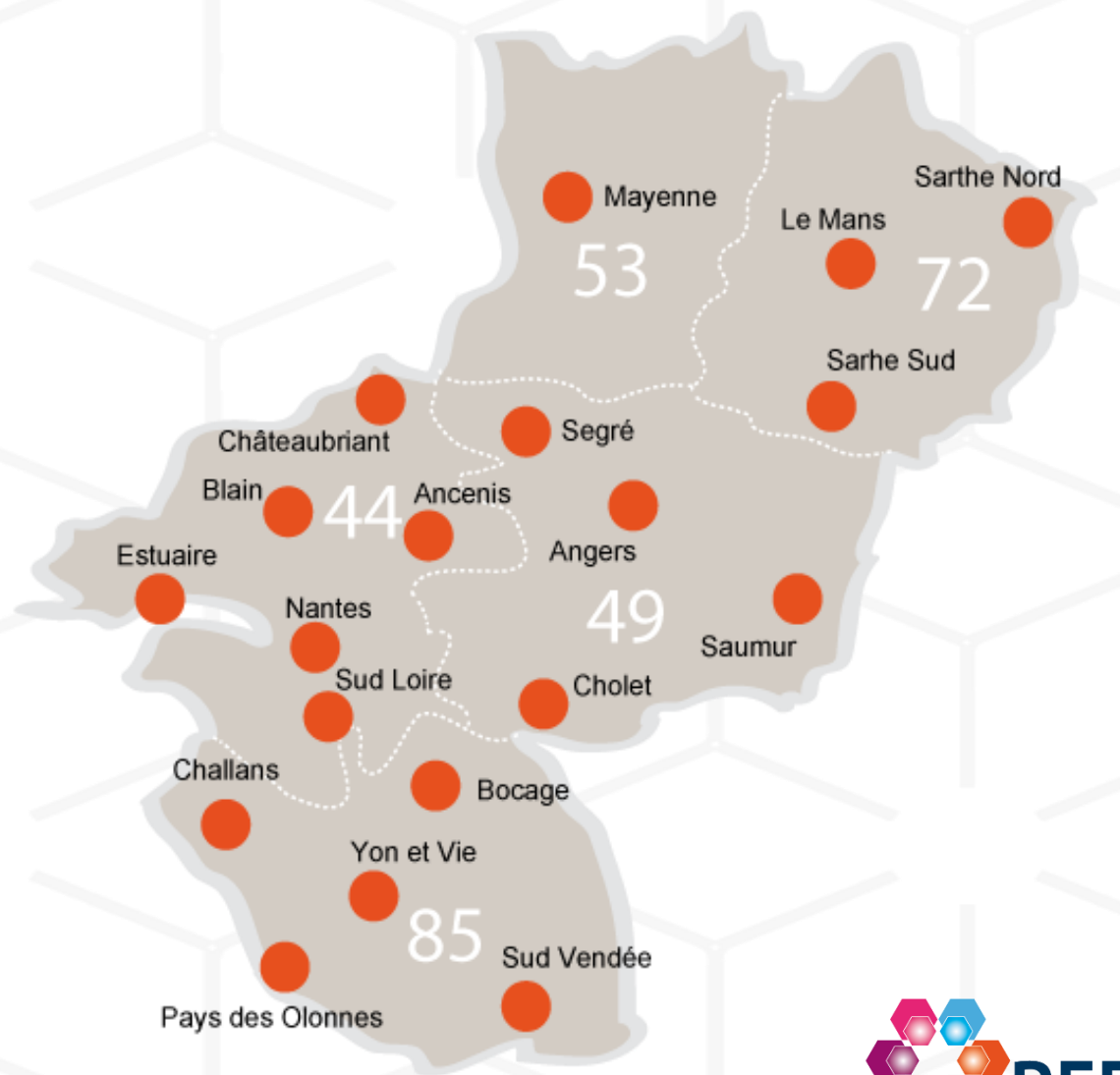
- Comité local Éducation – Économie

Domaines d'activités

- Industrie / Production
- Sanitaire et social / Santé
- Tertiaire / Service
- Particularité du territoire

👉 Objectif

Une centaine de conseillers entreprise pour l'école
dans des secteurs d'activité représentatifs,
répartis sur les 19 CLEE de l'académie





Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

1. Conventions de partenariat

- Entre le recteur d'académie et les organisations professionnelles ou interprofessionnelles
- Durée : **3 ans**

2. Candidatures

- Candidatures proposées par les organisations professionnelles ou interprofessionnelles
- Proposition d'une liste de candidats au recteur d'académie

3. Nomination

- **Liste nominative annuelle** fixée par arrêté du recteur d'académie
- **Lettre de mission individuelle** signée par le recteur d'académie et le CEE (*nature, le champ géographique, la durée des missions, l'entité de rattachement, ...*)

4. Formation et accompagnement

- En collaboration avec l'association française du développement de l'enseignement technique (**AFDET**)

Comité de pilotage

- Suivi et évaluation annuels de la mise en œuvre
- Axes d'améliorations et perspectives

RAPPEL (jusqu'à décembre 2016) Conseiller de l'enseignement technologique (CET)

Expert du monde professionnel dans le secteur d'activités qu'il représentait (*ex. restauration*).
Il participait essentiellement aux jurys d'examens des diplômes professionnels concernés.

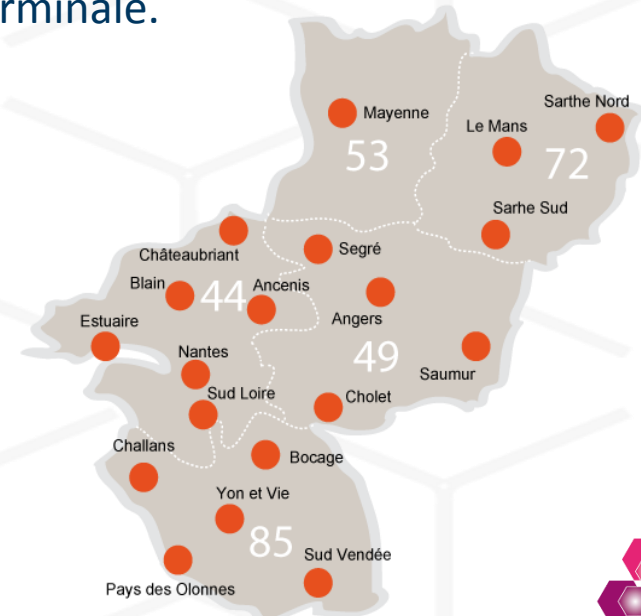
Expert



- Département (ex. 49)
- Diplômes du secteur (CAP au Bac pro.)

AUJOURD'HUI (depuis mai 2017) Conseiller Entreprise pour l'École (CEE)

Un professionnel reconnu sur un ou plusieurs secteurs d'activités (*ex. tertiaire*) agissant au sein d'un comité local Éducation – Économie dans le cadre de la relation Éducation – Économie (REE) au bénéfice des jeunes de la 6^{ème} à la Terminale.



Conseil académique
Education-Economie

12 mai 2017

1- Signature des conventions avec
les organisations professionnelles et
interprofessionnelles au fil de l'eau

2- Désignation par le Recteur
d'académie des CEE sur proposition
des organisations

A partir de sept. 2017

Suivi et évaluation
par les signataires
(comité de pilotage)

juin 2018

21 juin 2017

Présentation aux
organisations
professionnelles et
interprofessionnelles

A partir de nov. 2017

Formation des CEE

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT



+ d'infos sur www.ac-nantes.fr

Pôle Relation Éducation-Économie (REE)

www.ac-nantes.fr

education-economie@ac-nantes.fr